

FICHE D'INFORMATION SUR LA CRÉATION D'UNE SUCCURSALE

La création d'une entreprise en république de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité d'enregistrement effectuée au niveau du Guichet Unique de l'investisseur de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée).

LES FORMALITES NECESSAIRES À LA CREATION DE LA SOCIÉTÉ

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- L'acquisition du Numéro d'identification fiscale ;
- La publication en ligne sur le site internet de d'APIP-Guinée (SyNERGUI) .

PIECES A FOURNIR:

- Les statuts de la société mère en version française (Légalisés auprès du Ministre Guinéen des Affaires Étrangères);
- Une copie du numéro RCCM de la société mère en version française (Légalisée auprès du Ministre Guinéen des Affaires Étrangères ;
- Une copie de la décision créant la Succursale ;
- Une copie de la décision désignant le représentant de la Succursale et fixant ses pouvoirs ;
- Une copie de la pièce d'identité ou l'extrait d'acte de naissance du représentant ;
- Un certificat de résidence du représentant ;
- Deux (2) photos d'identité récentes du représentant .

COÛT DES FORMALITÉS

Formalités au Guichet en Sous Seing Privé	Coût
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)	95 000 GNF
Frais administratifs	205 000 GNF
Coût Total	500 000 GNF

AUTRES INFORMATIONS

Formalités	Coût
Timbre fiscal	2 000 GNF/P
Droit d'enregistrements des statuts/PV	Gratuit
Inscriptions modificative	400 000 GNF
Radiation	400 000 GNF

Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP- Guinée) 252, Notre Dame du Mali, Boulbinet,
commune de Kaloum

BP : 2024, Conakry, République de Guinée. Tel : 613 00 35 36

E-mail : info@apip.gov.gn

Web : www.apipguinee.gov.gn